

Caen obtient le label « Cité éducative » : voici ce que cela va changer



La Ville de Caen (Calvados) est désormais détentrice du label « Cité éducatrice ». Stéphane Geufroi/Ouest-France

Thierry Mosimann, préfet du Calvados, et Joël Bruneau, maire de Caen (Calvados), étaient présents ce mercredi 5 octobre 2022 à l'école Michel-Pondaven, pour signer la convention officialisant le label « Cité éducative » obtenu par la ville début 2022. D'une durée de trois ans, ce label national vise à coordonner les actions de l'Éducation nationale, de la municipalité et des enseignants autour de projets éducatifs.

Joël Bruneau, maire de Caen, Thierry Mosimann, préfet du Calvados et Armelle Fellahi, directrice académique des services de l'Éducation nationale (Dasen) du Calvados, ont signé ce mercredi 5 octobre 2022 la convention qui officialise le label « Cité éducative » de la ville.

Qu'est-ce que le label « Cité éducative » ?

Lancées en septembre 2019 par le gouvernement Castex, les « Cités éducatives » sont issues d'un programme national d'aide aux coopérations éducatives dans les quartiers à faible mixité sociale, où les risques de décrochage scolaire sont avérés. Valable durant trois ans, le label « Cité éducative » vise à répondre aux difficultés en coordonnant les actions des différents acteurs : services de l'Éducation nationale, municipalités et personnels enseignants.

À quoi ça sert ?

Objectifs prônés par les signataires présents ce mercredi 5 septembre, lors de la signature de la convention à l'école Michel-Pondaven : « **la prise en charge éducative, à la fois scolaire et parascolaire, des élèves depuis la petite enfance et jusqu'à 25 ans** », selon les mots d'Armelle Fellahi, directrice académique des services de l'Éducation nationale (Dasen) dans le Calvados, ainsi que la « **lutte contre l'échec scolaire dans les quartiers en difficulté** », pour Joël Bruneau, maire de Caen. Thierry Mosimann, préfet du Calvados, a quant à lui évoqué l'ambition « **d'ouvrir le champ des possibles** », en permettant aux enfants de s'ouvrir à d'autres métiers que ceux de leurs parents.



Joël Bruneau, maire de Caen (Calvados), Thierry Mosimann, préfet du Calvados, et Armelle Fellahi, DASEN pour le département, ont signé ce mercredi 5 octobre 2022 la convention qui officialise le label « Cité éducative » de la ville. Ouest-France

Quels sont les établissements concernés à Caen ?

Le label « Cité éducative » obtenu par Caen en début d'année 2022 implique cinq quartiers prioritaires de la ville : le Calvaire-Saint-Pierre, la Pierre-Heuzé, la Guérinière, la Grâce-de-Dieu et le Chemin-Vert.

Sont ainsi concernées dix écoles primaires (Michel-Pondaven, Authie Sud, Paul-Gernez, Léopold-Sédar-Senghor, Les Vikings, Eustache-Restout, Louis-Le-Châtelier, Vieira-Da-Silva, Reine-Mathilde, Albert-Camus) et quatre collèges (Dunois, Guillaume-de-Normandie, Stephen-Hawking, Fernand-Lechanteur). Les sections professionnelles des lycées Laplace-Dumont-d'Urville sont également détenteurs du label.

Qu'est-ce que l'obtention du label change pour ces établissements ?

La convention prévoit des actions coordonnées autour de quatre volets : les parcours éducatifs, la santé, la parentalité et le public à besoins particuliers (notamment les enfants en situation de handicap).

« **Cette Cité éducative, c'est aussi la possibilité d'avoir des financements plus denses et des projets de plus grande ampleur** », se réjouit Graziella Noël, la principale du collège Fernand-Lechanteur et cheffe de file du projet. Et pour cause : grâce à l'enveloppe annuelle de 325 000 € accordée par l'État, soit près d'un million sur les trois ans du label, à laquelle se rajoutent les 140 000 € de la Ville de Caen, plusieurs initiatives devraient voir le jour autour de « **la citoyenneté dans les collèges, l'amélioration du climat scolaire et l'accompagnement des élèves sur les périodes charnières** (entre le CM2 et la 6^e puis entre la 3^e et la seconde) », comme l'a détaillé Armelle Fellahi.

Paul LAILLIER.